

## MODALITES CHAMPIONNATS ET FINALES – SAISON 2020-2021

**Version du 01.06.2021 (modifications en rouge)**

### ACTIFS – 2<sup>ème</sup> à 5<sup>ème</sup> LIGUE

- 1) En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes, **dans le même groupe**, il sera procédé, pour déterminer le champion de groupe et les équipes promues **ou reléguées** selon les critères du tableau ci-après.

~~En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes~~ **Puis, dans la même ligue**, il sera procédé, pour déterminer les équipes **promues**, reléguées ou le Champion Vaudois, selon les critères du tableau ci-dessous.

a) Coefficient (points / nombre de match)
b) Classement Fair-Play (points Fair-Play / nombre de matches joués)
c) Meilleure différence entre les buts marqués et les buts reçus
d) Plus grand nombre de buts marqués
e) Tirage au sort

- 2) Si des cas imprévus se présentent, le comité de la Ligue Amateur (2<sup>ème</sup> ligue Interrégionale) et les comités régionaux (2<sup>ème</sup> à 5<sup>ème</sup> ligue régionale) décideront selon le règlement de jeu de l'ASF.
- 3) Il n'y a pas de recours ou de réclamations possibles contre les décisions concernant l'administration et le déroulement d'une compétition, en particulier celles sur la formation des groupes, les calendriers de jeu, la fixation des matches officiels, le tirage au sort, le déplacement sur un autre terrain et le renvoi des matches, les conditions de promotion et relégation, le refus de la participation d'équipes à une compétition en raison du manque d'arbitres, la désignation d'arbitres et les décisions semblables non prévues.
- 4) Les modalités ci-dessus sont conformes au règlement de jeu de l'ASF.
- 5) D'autre part, les promotions de 2<sup>ème</sup> ligue régionale en 2<sup>ème</sup> ligue Interrégionale, comme de 3<sup>ème</sup> ligue en 2<sup>ème</sup> ligue sont soumises à l'obligation de formation dans le football des juniors. Se référer sur ce point aux règlements et modalités spécifiques de l'ASF et de l'ACVF.
- 6) Renvoi des matches : Selon le RJ/ASF article 45 chiffre 2, le Comité Central de l'ACVF se réserve le droit de renvoyer un match de championnat / coupe /finale pour les actifs, seniors, féminines ou juniors pour n'importe quels motifs et ceci durant toute la saison 2020-2021.
- 7) Selon l'article 187, chiffre 2 du RJ/ASF, aucun recours n'est possible contre les décisions de renvois émanant du Comité Central de l'ACVF.

### 1) Généralités

Conformément à la décision du Conseil de l'Association de l'ASF du 19 février 1999 et à celle de la conférence des présidents du 29 avril 2000, la nouvelle structure des classes de jeu est introduite dès le 1<sup>er</sup> juillet 2000.

### 2) 2<sup>ème</sup> ligue Interrégionale dès le 1<sup>er</sup> juillet 2010

Cette classe de jeu comporte sur le plan national, 81 équipes, soit 3 groupes de 14 équipes et 3 groupes de 13 équipes réparties selon les critères de communications et de géographie.

Notre association a 7 équipes pour la saison 2020-2021, soit 4 équipes dans le groupe 1 et 3 équipes dans le groupe 2. Le comité de la Ligue Amateur organise et gère le championnat de la 2<sup>ème</sup> ligue Interrégionale. Il en prépare également les modalités.

### 3) Promotions de 2<sup>ème</sup> ligue Interrégionale en 1<sup>ère</sup> ligue

Le premier classé de chacun des 6 groupes de 2<sup>ème</sup> ligue Interrégionale sera promu en 1<sup>ère</sup> ligue classique, soit au total 6 équipes sans finales de promotion.

### 4) Relégation de 2<sup>ème</sup> ligue Interrégionale en 2<sup>ème</sup> ligue régionale

15 équipes seront reléguées. Elles seront désignées comme suit :

- 12 équipes seront reléguées automatiquement, soit les 2 dernières de chacun des 6 groupes
- Les 3 plus mauvaises équipes classées à l'antépénultième rang de chacun des 6 groupes seront également reléguées en 2<sup>ème</sup> ligue régionale, elles seront désignées comme suit :
  - a) Moins bon coefficient (points / nombre de matchs),
  - b) Classement Fair-Play (points / nombre de matchs joués),
  - c) Plus grand nombre de buts marqués pendant le championnat,
  - d) Plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur pendant le championnat.

Pour l'ACVF il peut y avoir entre 0 et 6 équipes reléguées au maximum depuis la 2<sup>ème</sup> ligue Interrégionale.

Pour le championnat 2020-2021, l'ACVF disposera de 2 groupes de 14 équipes en 2<sup>ème</sup> ligue régionales, soit 28 équipes au total.

## 2<sup>ème</sup> LIGUE REGIONALE (modalités de promotion et relégation)



- 1) Les 2 dernières journées de championnat (date et heure) sont **laissées libres, car étant des matchs du premier tour sont fixées par la commission des compétitions.**

### Promotion en 2<sup>ème</sup> ligue Interrégionale

- 2) A la fin de la saison 2020-2021 les ~~vainqueurs des matches de promotion (aller-retour) entre les 2~~ premiers éligibles de chaque groupe seront promus automatiquement en 2<sup>ème</sup> ligue Interrégionale. ~~En cas d'égalité au terme du match retour (buts comptent double à l'extérieur), il sera procédé à une prolongation de 2 x 15 minutes. Si l'égalité persiste, il sera procédé aux séries de tirs aux buts (5 penalties) pour déterminer le vainqueur.~~
- 3) ~~Les 2 champions de groupe choisissent s'ils reçoivent à l'aller ou au retour, ainsi que le jour (samedi ou dimanche) et l'heure des matches.~~
- 4) Si un des 2 promus renonce à la promotion en 2<sup>ème</sup> ligue Interrégionale il doit en informer, par écrit et par lettre signée, le secrétariat de la Ligue Amateur, case postale, 3000 Berne 15, avec copie à la région, dans les 3 jours qui suivent le dernier match de promotion. En accord avec l'Association régionale, cette équipe sera remplacée par **la prochaine équipe éligible du groupe. L'équipe perdante du match de promotion. En cas de refus de cette dernière c'est le perdant de l'autre match de promotion qui sera promu. Si cette équipe refuse également la promotion, l'ACVF désignera le promu dans les équipes qui viennent ensuite.**

### Relégation en 3<sup>ème</sup> ligue

- 5) Aucun match de barrage n'aura lieu.
- 6) Le tableau ci-dessous indique toutes les possibilités de relégation depuis la 2<sup>ème</sup> ligue Interrégionale avec les conséquences directes sur les relégations en 2<sup>ème</sup> ligue régionale, ainsi que sur les promotions et relégations en 3<sup>ème</sup> ligue régionale.

2 <sup>ème</sup> ligue régionale								
Etat de départ	28	28	28	28	28	28	28	
+ relégué(s) de 2 <sup>ème</sup> ligue Interrégionale	0	1	2	3	4	5	6	
Etat intermédiaire	28	29	30	31	32	33	34	
<b>- Promus en 2<sup>ème</sup> ligue Interrégionale</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	
Etat intermédiaire	26	27	28	29	30	31	32	
<b>- Relégués en 3<sup>ème</sup> ligue</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	
Etat intermédiaire	22	23	24	24	24	24	24	
+ Promus de 3 <sup>ème</sup> ligue	6	5	4	4	4	4	4	
<b>Etat final 2<sup>ème</sup> ligue</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	

7) A noter que :

- a) Au cas où une équipe vaudoise de SFL inscrirait une équipe de M-21, une équipe supplémentaire serait reléguée en 3<sup>ème</sup> ligue.
- b) Si une équipe supplémentaire est reléguée administrativement ou pour tout autre motif, de 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> ligue, la commission des compétitions va promouvoir une promotion supplémentaire, selon le règlement de jeu de l'ASF.
- c) Si une équipe supplémentaire est reléguée administrativement ou pour tout autre motif, de 2<sup>ème</sup> ligue Inter et plus haut, la commission des compétitions reléguera une équipe supplémentaire, selon le règlement de jeu de l'ASF.

## 3<sup>ème</sup> LIGUE (modalités de promotion et relégation)

- 1) Les 2 dernières journées de championnat (date et heure) **sont laissées libres, car étant des matchs du premier tour ~~sont fixées par la commission des compétitions.~~**

### Promotion en 2<sup>ème</sup> ligue régionale

- 2) Les ~~2~~ premiers éligibles de chaque groupe **sont promus. ~~participent aux finales de promotion.~~** Au minimum 4 équipes sont promues en 2<sup>ème</sup> ligue (voir tableau ci-dessous), pour autant que ces équipes remplissent les conditions d'équipes juniors selon les règlements spécifiques.
- 3) ~~Le programme et les modalités des finales seront publiés lors du tirage au sort des finales qui aura lieu dans les bureaux de l'ACVF dès la fin du championnat.~~

### Relégation en 4<sup>ème</sup> ligue

- 4) Le tableau ci-dessous indique le nombre d'équipes reléguées de 3<sup>ème</sup> en 4<sup>ème</sup> ligue.

3 <sup>ème</sup> ligue								
+ relégué(s) de 2 <sup>ème</sup> ligue Interrégionale	0	1	2	3	4	5	6	
Etat de départ	47	47	47	47	47	47	47	
+ relégués de 2 <sup>ème</sup> ligue régionale	4	4	4	5	6	7	8	
Etat intermédiaire	51	51	51	52	53	54	55	
<b>- Relégués en 4<sup>ème</sup> ligue</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	
Etat intermédiaire	43	43	43	43	43	43	43	
<b>- Promus de 3<sup>ème</sup> ligue en 2<sup>ème</sup> ligue régionale</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	
Etat intermédiaire	37	38	39	39	39	39	39	
+ Promus de 4 <sup>ème</sup> en 3 <sup>ème</sup> ligue	11	10	9	9	9	9	9	
<b>Etat final</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	

- 5) A noter que :
- Si Au cas où une équipe vaudoise de SFL inscrirait une équipe de M-21 en 2<sup>ème</sup> ligue régionale, une équipe supplémentaire de 3<sup>ème</sup> ligue serait reléguée en 4<sup>ème</sup> ligue.
  - Si une équipe supplémentaire est reléguée administrativement ou pour tout autre motif, de 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> ligue, la commission des compétitions va promouvoir une promotion supplémentaire, selon le règlement de jeu de l'ASF.
  - Si une équipe supplémentaire est reléguée administrativement ou pour tout autre motif, de 2<sup>ème</sup> ligue Inter et plus haut, la commission des compétitions reléguera une équipe supplémentaire, selon le règlement de jeu de l'ASF.

## 4<sup>ème</sup> LIGUE (modalités de promotion et relégation)

### Promotion en 3<sup>ème</sup> ligue

1) ~~Les 2 premiers éligibles de chaque groupe participent aux finales de promotion. Le premier éligible de chaque groupe est promu.~~ Au minimum 8 équipes seront promues en 3<sup>ème</sup> ligue (voir tableau ci-dessus).

~~2) Le programme et les modalités des finales seront publiés lors du tirage au sort des finales qui aura lieu dans les bureaux de l'ACVF dès la fin du championnat.~~

### Relégation en 5<sup>ème</sup> ligue

3) Le tableau ci-dessous indique le nombre d'équipes reléguées de 4<sup>ème</sup> en 5<sup>ème</sup> ligue.

4 <sup>ème</sup> ligue								
+ relégué(s) de 2 <sup>ème</sup> ligue Inter en 2 <sup>ème</sup> ligue région	0	1	2	3	4	5	6	
Etat de départ	94	94	94	94	94	94	94	
+ relégués de 3 <sup>ème</sup> ligue	8	8	8	9	10	11	12	
Etat intermédiaire	102	102	102	103	104	105	106	
- Relégués en 5 <sup>ème</sup> ligue	8	8	8	9	10	11	12	
Etat intermédiaire	94	94	94	94	94	94	94	
- Promus de 4 <sup>ème</sup> ligue en 3 <sup>ème</sup> ligue	11	10	9	9	9	9	9	
Etat intermédiaire	83	84	85	85	85	85	85	
+ Promus de 5 <sup>ème</sup> en 4 <sup>ème</sup> ligue	13	12	11	11	11	11	11	
Etat final	96	96	96	96	96	96	96	

4) A noter que :

- Au cas où une équipe vaudoise de SFL inscrirait une équipe de M-21 en 2<sup>ème</sup> ligue régionale, une équipe supplémentaire serait reléguée de 4<sup>ème</sup> ligue en 5<sup>ème</sup> ligue.
- Si une équipe supplémentaire est reléguée administrativement ou pour tout autre motif, de 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> ligue, la commission des compétitions va promouvoir une promotion supplémentaire, selon le règlement de jeu de l'ASF.
- Si une équipe supplémentaire est reléguée administrativement ou pour tout autre motif, de 2<sup>ème</sup> ligue Inter et plus haut, la commission des compétitions reléguera une équipe supplémentaire, selon le règlement de jeu de l'ASF.

## 5ème LIGUE (modalités de promotion)

### Promotion en 4<sup>ème</sup> ligue

- 1) Au minimum 11 équipes de 5<sup>ème</sup> ligue seront promues en 4<sup>ème</sup> ligue (voir tableau précédent).

## SENIORS (50+, 40+ et 30+)

- 1) En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes, **dans le même groupe**, il sera procédé, pour déterminer le champion de groupe et les équipes promues **ou reléguées** selon les critères du tableau ci-après.

~~En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes~~ **Puis, dans la même catégorie**, il sera procédé, pour déterminer les équipes **promues**, reléguées ou le Champion Vaudois, selon les critères du tableau ci-dessous.

f) Coefficient (points / nombre de match)
g) Classement Fair-Play (points Fair-Play / nombre de matches joués)
h) Meilleure différence entre les buts marqués et les buts reçus
i) Plus grand nombre de buts marqués
j) Tirage au sort

- 2) Si des cas imprévus se présentent, le Comité central décidera selon le règlement de jeu de l'ASF.
- 3) Il n'y a pas de recours ou de réclamations possibles contre les décisions concernant l'administration et le déroulement d'une compétition, en particulier celles sur la formation des groupes, les calendriers de jeu, la fixation des matches officiels, le tirage au sort, le déplacement sur un autre terrain et le renvoi des matches, les conditions de promotion et relégation, le refus de la participation d'équipes à une compétition en raison du manque d'arbitres, la désignation d'arbitres et les décisions semblables non prévues.
- 4) Les modalités ci-dessus sont conformes au règlement de jeu de l'ASF.
- 5) **NOUVEAU : Un projet pilote en collaboration ASF/ACVF permettra aux joueuses dès 20 ans (année civile) d'évoluer avec les seniors 30+ et 40+. Dès 28 ans (année civile) elles pourront évoluer avec les seniors 50+.**
- 6) Renvoi des matches : Selon le RJ/ASF article 45 chiffre 2, le Comité Central de l'ACVF se réserve le droit de renvoyer un match de championnat/coupe/finale pour les actifs, seniors, féminines ou juniors pour n'importe quels motifs et ceci durant toute la saison 2020-2021.
- 7) Selon l'article 187, chiffre 2 du RJ/ASF, aucun recours n'est possible contre les décisions de renvois émanant du Comité Central de l'ACVF.



- 1) Le championnat des Seniors 50+ est composé de 3 groupes.
- 2) ~~A la fin de la saison régulière, l'équipe classée à la 1<sup>ère</sup> place de chacun des 3 groupes est qualifiée pour disputer une poule finale en vue de l'attribution du~~ Le titre de champion vaudois sera attribué à la meilleure équipe (voir tableau page précédente) parmi les premiers éligibles de chacun des 3 groupes. Cette équipe sera qualifiée pour la Coupe Suisse.
- 3) ~~Des directives spécifiques seront établies ultérieurement pour cette poule finale. Le vainqueur de cette poule sera qualifié pour la Coupe Suisse 2021-2022.~~ Si cette équipe est déjà qualifiée en Coupe Suisse grâce à une victoire en finale de Coupe Vaudoise, ~~c'est l'équipe classée à la 2<sup>ème</sup> place de cette poule qui sera qualifiée pour la Coupe Suisse 2021-2022.~~ la deuxième meilleure équipe (voir tableau page précédente) parmi les premiers éligibles de chacun des 3 groupes sera qualifiée pour la Coupe Suisse.

1) Le championnat des Seniors 40+ est composé de 4 groupes.

~~2) A la fin de la saison régulière, l'équipe classée à la 1<sup>ère</sup> place de chacun des 4 groupes est qualifiée pour des demi-finales qui se dérouleront comme suit (date à définir, se référer au tableau ci-dessus pour déterminer le club recevant):~~

- ~~• 1<sup>er</sup> du groupe 1 contre 1<sup>er</sup> du groupe 2~~
- ~~• 1<sup>er</sup> du groupe 3 contre 1<sup>er</sup> du groupe 4~~

~~A la fin de la saison régulière, les titres de champion vaudois et de vice-champion vaudois seront attribués à la meilleure et à la seconde équipe (voir tableau page précédente) parmi les premiers éligibles de chacun des 4 groupes. Ces 2 équipes seront qualifiées pour la Coupe Suisse.~~

~~3) Les 2 équipes vainqueurs des demi-finales se rencontreront pour l'attribution du titre de Champion Vaudois, lors de la journée des finales Seniors.~~

~~4) Si ces équipes sont déjà qualifiées en Coupe Suisse grâce à une victoire en finale de Coupe Vaudoise, la troisième meilleure équipe (voir tableau page précédente) parmi les premiers éligibles de chacun des 4 groupes sera qualifiée pour la Coupe Suisse.~~

~~Ordre d'attribution des places en Coupe Suisse, saison 2021-2022:~~

- ~~— Vainqueur du Championnat~~
- ~~— Vainqueur de la Coupe Vaudoise~~
- ~~— Perdant de la finale du Championnat~~
- ~~— Perdant de la finale de la Coupe Vaudoise~~
- ~~Vainqueur match de barrage entre les demi-finalistes du Championnat~~

- 1) Le championnat des Seniors 30+ est composé de 8 groupes (2 groupes Champions, 2 groupes Elites et 4 groupes Normaux).

### Groupes Champions (Titre & Relégation)

~~2) Pour l'attribution du titre de Champion Vaudois, les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chacun des 2 groupes disputeront une demi finale (date à définir)~~

- ~~• 1<sup>er</sup> du groupe 1 contre 2<sup>ème</sup> du groupe 2, et 1<sup>er</sup> du groupe 2 contre 2<sup>ème</sup> du groupe 1 (le 1<sup>er</sup> de chaque groupe reçoit)~~
- ~~• Les 2 équipes gagnantes joueront la finale lors de la journée des finales Seniors.~~

~~A la fin de la saison régulière, les titres de champion vaudois et de vice-champion vaudois seront attribués selon coefficients aux premiers éligibles de chacun des 2 groupes Champions. Ces 2 équipes seront qualifiées pour la Coupe Suisse.~~

~~3) Ordre d'attribution des places en Coupe Suisse, saison 2021-2022 :~~

- ~~— Vainqueur du Championnat~~
- ~~— Vainqueur de la Coupe Vaudoise~~
- ~~— Perdant de la finale du Championnat~~
- ~~— Perdant de la finale de la Coupe Vaudoise~~
- ~~— Vainqueur match de barrage entre les demi-finalistes du Championnat~~

~~Si ces équipes sont déjà qualifiées en Coupe Suisse grâce à une victoire en finale de Coupe Vaudoise, la meilleure équipe parmi les seconds éligibles de chacun des 2 groupes Champions sera qualifiée pour la Coupe Suisse.~~

- 4) Les 2 dernières équipes de chaque groupe seront reléguées dans les groupes Elites.

### Groupe Elites (Promotion & Relégation)

- 5) Les 2 premières équipes de chacun des 2 groupes seront promues dans les groupes Champions (la promotion est obligatoire).

- 6) Les 2 dernières équipes de chacun des 2 groupes seront reléguées dans les groupes Normaux.

### Groupe Normaux (Promotion)

- 7) La première équipe de chacun des 4 groupes sera promue dans les groupes Elites (la promotion est obligatoire).

# JUNIORS (A-B-C-D-E-F)



## JUNIORS A – B – C (régionaux)

- 1) Le championnat des juniors A, B & C se dispute en 2 tours indépendants l'un de l'autre. Il y aura des promotions / relégations à la fin du 1<sup>er</sup> tour (voir ci-dessous).
- 2) Le championnat des CCJL (A, B & C) est un championnat annuel avec des modalités spécifiques. Les relégués de ces championnats seront intégrés en groupe promotion la saison suivante.
- 3) Il ne peut pas y avoir 2 équipes du même club/groupement en catégorie CCJL ou en groupe promotion.
- 4) Les cas non prévus dans les présentes modalités seront tranchés sans appel par la commission des juniors ou par le comité central de l'ACVF.
- 5) En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes **du même groupe**, il sera procédé, pour déterminer le champion de groupe et les équipes promues, selon les critères du tableau ci-après.

En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes **dans la même catégorie**, il sera procédé, pour déterminer les équipes reléguées ou le Champion Vaudois, selon les critères du tableau ci-dessous.

a) Coefficient (points / nombre de match)
b) Classement Fair-Play (points Fair-Play / nombre de matches joués)
c) Meilleure différence entre les buts marqués et les buts reçus
d) Plus grand nombre de buts marqués
e) Tirage au sort

- 6) Il n'y a pas de recours ou de réclamations possibles contre les décisions concernant l'administration et le déroulement d'une compétition, en particulier celles sur la formation des groupes, les calendriers de jeu, la fixation des matches officiels, le tirage au sort, le déplacement sur un autre terrain et le renvoi des matches, les conditions de promotion et relégation, le refus de la participation d'équipes à une compétition en raison du manque d'arbitres, la désignation d'arbitres et les décisions semblables non prévues.
- 7) Les modalités ci-dessus sont conformes au règlement de jeu de l'ASF.
- 8) Pour la saison 2020 – 2021, les classes d'âges sont les suivantes :
  - Juniors A : 01.01.2001 – 31.12.2003 – filles dès le 01.01.2000
  - Juniors B : 01.01.2004 – 31.12.2005 – filles dès le 01.01.2003
  - Juniors C : 01.01.2006 – 31.12.2007 – filles dès le 01.01.2005
- 9) Renvoi des matches : Selon le RJ/ASF article 45 chiffre 2, le Comité Central de l'ACVF se réserve le droit de renvoyer un match de championnat / coupe /finale pour les actifs, seniors, féminines ou juniors pour n'importe quels motifs et ceci durant toute la saison 2020-2021.

10) Selon l'article 187, chiffre 2 du RJ/ASF, aucun recours n'est possible contre les décisions de renvois émanant du Comité Central de l'ACVF.



## JUNIORS A

- 1) Le championnat des juniors A est composé de 1 groupe promotion avec les équipes reléguées de la CCJL et les meilleures équipes de la saison écoulée, ainsi que 2 groupes de 1<sup>er</sup> degré et 1 groupe de 2<sup>ème</sup> degré.
- 2) A la fin du 1<sup>er</sup> tour :
  - Les 2 derniers du groupe promotion seront relégués en 1<sup>er</sup> degré.
  - Les 1<sup>ers</sup> éligibles de chacun des 2 groupes de 1<sup>er</sup> degré seront promus dans le groupe promotion.
  - Les nouvelles équipes inscrites au 2<sup>ème</sup> tour seront placées en 1<sup>er</sup> degré ou en 2<sup>ème</sup> degré suivant le nombre et les besoins.
- 3) A la fin du 2<sup>ème</sup> tour
  - Les 1<sup>ers</sup> et 2<sup>ème</sup> éligibles du groupe promotion seront promus en CCJL et le 1<sup>er</sup> sera désigné « Champion Vaudois ». Si ces équipes ne veulent pas accéder à la CCJL, elles seront remplacées par les meilleures « viennent ensuite » éligibles du groupe promotion. Une équipe d'un groupement peut céder sa place à une autre équipe du même groupement (dans ces 2 cas de figure, l'ACVF doit être prévenue par écrit au plus tard le 15 juin 2020). En cas d'arrêt

## JUNIORS B

- 1) Le championnat des juniors B est composé de 1 groupe promotion avec les équipes reléguées de la CCJL et les meilleures équipes de la saison écoulée. 4 groupes de 1<sup>er</sup> degré et 2 groupes de 2<sup>ème</sup> degré.
- 2) A la fin du 1<sup>er</sup> tour :
  - Les 4 derniers du groupe promotion seront relégués en 1<sup>er</sup> degré.
  - Le dernier de chacun des 4 groupes de 1<sup>er</sup> degré sera relégué en 2<sup>ème</sup> degré.
  - Le 1<sup>er</sup> éligible de chacun des 4 groupes de 1<sup>er</sup> degré sera promu dans le groupe promotion
  - Les 2 premiers de chacun des 2 groupes de 2<sup>ème</sup> degré seront promus en 1<sup>er</sup> degré.
  - Les nouvelles équipes inscrites au 2<sup>ème</sup> tour seront placées en 2<sup>ème</sup> degré.
- 3) A la fin du 2<sup>ème</sup> tour :
  - Les 1<sup>ers</sup> et 2<sup>ème</sup> éligibles du groupe promotion seront promus en CCJL et le 1<sup>er</sup> sera désigné « Champion Vaudois ». Si ces équipes ne veulent pas accéder à la CCJL elles seront remplacées par les meilleures « viennent ensuite » éligibles du groupe promotion. Une équipe d'un groupement peut céder sa place à une autre équipe du même groupement (dans ces 2 cas de figure, l'ACVF doit être prévenue par écrit au plus tard le 15 juin 2020).

## JUNIORS C



- 1) Le championnat des juniors C est composé de 1 groupe promotion avec les équipes reléguées de la CCJL et les meilleures équipes de la saison écoulée. 3 groupes de 1<sup>er</sup> degré et 6 groupes de 2<sup>ème</sup> degré.
- 2) A la fin du 1<sup>er</sup> tour :
  - Les 4 dernières équipes masculines du groupe promotion seront reléguées en 1<sup>er</sup> degré. L'équipe féminine M-17 rejoint le championnat féminin.
  - Les 2 derniers de chacun des 3 groupes du 1<sup>er</sup> degré seront relégués en 2<sup>ème</sup> degré.
  - Les 1<sup>ers</sup> éligibles de chacun des 3 groupes du 1<sup>er</sup> degré ainsi que le meilleur 2<sup>ème</sup> éligible seront promus dans le groupe promotion.
  - Les 1<sup>ers</sup> de chacun des 6 groupes de 2<sup>ème</sup> degré seront promus en 1<sup>er</sup> degré.
  - Les nouvelles équipes inscrites au 2<sup>ème</sup> tour seront placées en 2<sup>ème</sup> degré.
- 3) A la fin du 2<sup>ème</sup> tour :
  - Les 1<sup>ers</sup> et 2<sup>ème</sup> éligibles du groupe promotion seront promus en CCJL et le 1<sup>er</sup> sera désigné « Champion Vaudois ». Si ces équipes ne veulent pas accéder à la CCJL elles seront remplacées par les meilleures « viennent ensuite » éligibles du groupe promotion. Une équipe d'un groupement peut céder sa place à une autre équipe du même groupement (dans ces 2 cas de figure, l'ACVF doit être prévenue par écrit au plus tard le 15 juin 2020).

## JUNIORS D 9 (régionaux)

- 1) Le championnat des juniors D se dispute en 2 tours indépendants l'un de l'autre.
- 2) Il ne sera pas publié de résultats et classements.
- 3) Pour la saison 2020 – 2021, les classes d'âges sont les suivantes :
  - Juniors D : 01.01.2008 – 31.12.2009 – filles dès le 01.01.2007
- 4) Les matchs sont à fixer idéalement avant 10h00 pour permettre aux arbitres minis ACVF d'évoluer avec leur équipe le samedi après-midi.
- 5) Le championnat des Juniors D à 9 Elites régionaux est un championnat annuel avec des modalités spécifiques.
- 6) Il n'y a pas de recours ou de réclamations possibles contre les décisions concernant l'administration et le déroulement d'une compétition, en particulier celles sur la formation des groupes, les calendriers de jeu, la fixation des matchs officiels, le tirage au sort, le déplacement sur un autre terrain et le renvoi des matchs, le refus de la participation d'équipes à une compétition en raison du manque d'arbitres, la désignation d'arbitres et les décisions semblables non prévues.
- 7) Renvoi des matchs : Selon le RJ/ASF article 45 chiffre 2, le Comité Central de l'ACVF se réserve le droit de renvoyer un match de championnat / coupe /finale pour les actifs, seniors, féminines ou juniors pour n'importe quels motifs et ceci durant toute la saison 2020-2021.

- 8) Selon l'article 187, chiffre 2 du RJ/ASF, aucun recours n'est possible contre les décisions de renvois émanant du Comité Central de l'ACVF.

## JUNIORS E (régionaux)

- 1) Le passeport est obligatoire pour les juniors E.
- 2) Le championnat des juniors E se dispute en 2 tours indépendants l'un de l'autre.
- 3) Il ne sera pas publié de résultats et classements.
- 4) Pour la saison 2020 – 2021, les classes d'âges sont les suivantes :
  - Juniors E : 01.01.2010 – 31.12.2011 – filles dès le 01.01.2009
- 5) C'est le club recevant qui s'occupe de trouver et convoquer un arbitre (entraîneurs, coachs, juniors A, B ou C) pour le match. Celui-ci doit être compétent, connaître les règles des juniors « E » et porter une tenue adéquate pour officier lors de ces matches.

### **ATTENTION – Important pour la catégorie des juniors « E »**

- 6) Le rapport de match ainsi que les cartes de matches ASF Club Corner doivent être correctement remplies et conservées par l'entraîneur de l'équipe recevant durant trois semaines après la rencontre. Ces documents peuvent être réclamés à tout moment par les responsables de l'ACVF (une amende de CHF 20.-) sera facturée pour les documents qui ne pourraient être présentés).
- 7) Communication du résultat à l'ASF / ACVF : Le responsable ou l'entraîneur de l'équipe jouant à domicile communiquera le résultat du match au plus vite sur Club Corner, mais au plus tard le lundi qui suit le match (une amende de CHF 10.- sera facturée pour chaque résultat non communiqué dans les délais).
- 8) Renvoi des matches : Selon le RJ/ASF article 45 chiffre 2, le Comité Central de l'ACVF se réserve le droit de renvoyer un match de championnat / coupe /finale pour les actifs, seniors, féminines ou juniors pour n'importe quels motifs et ceci durant toute la saison 2020-2021.
- 9) Selon l'article 187, chiffre 2 du RJ/ASF, aucun recours n'est possible contre les décisions de renvois émanant du Comité Central de l'ACVF.

## JUNIORS F (régionaux)

- 1) Pour la saison 2020 – 2021, les classes d'âges sont les suivantes :
  - Juniors F : 01.01.2012 – 31.12.2013 – filles dès le 01.01.2011

## Philosophie de Jeu

- 2) Les matches se jouent à 5 contre 5, gardien compris. Ce choix correspond à la classe d'âge et aux dimensions de la surface de jeu.
- 3) L'arbitrage se fait conjointement par les 2 entraîneurs depuis le bord du terrain et les 2 entraîneurs se tiennent du même côté du terrain.
- 4) Le gardien dégage à la main et les avants ne font pas de pressing sur les arrières (ils doivent reculer et peuvent presser l'adversaire seulement au moment où celui-ci entre en possession de la balle) car on ne joue pas la « victoire » à tout prix.
- 5) Les joueurs sont alignés à des postes différents (tantôt en attaque, puis en défense, voir au but). La disposition 1-2-1 est recommandée.

### Organisation d'un tournoi

- 6) Le club organisateur doit :
  - Convoquer les équipes au minimum 1 semaine à l'avance.
  - Prévoir des vestiaires en suffisance et les ouvrir dès 08h30.
  - Expliquer (avant le début du tournoi) les règles à tous les entraîneurs et leur remettre un programme du déroulement de la matinée.
  - Disposer de la surface nécessaire pour organiser 4 terrains de jeu de 35 x 25 ou 30 x 20 mètres dans les angles du terrain pour les matches ainsi que 4 places pour des activités techniques.
  - Délimiter les surfaces de jeu par des lignes d'autres couleurs ou des assiettes (rappel des distances : corners à 10 mètres et point de pénalty à 6 mètres du but).
  - Mettre des buts de juniors (5 x 2 mètres – à ancrer) ou des piquets.
  - Numérotter les terrains de jeu.
  - Organiser une pause thé avec pains au chocolat à tous les participants.
  - Demander aux parents et spectateurs de rester en dehors de la surface du terrain.
  - Prévoir 4 responsables pour les activités techniques, ces activités se feront en collaboration avec les entraîneurs.
- 7) Si un club ne peut pas organiser le tournoi / animation à la date prévue, il se doit « d'échanger » cette date avec un autre club de votre groupe et d'en informer aussitôt les autres équipes ainsi que le délégué de l'ACVF, Monsieur Jean-Claude Murset au 079 / 506 94 84.

### Pour les équipes qui participent

- 8) L'effectif de l'équipe sera au minimum de 5 joueurs (le nombre recommandé étant de 8 joueurs).
  - Chaque équipe est obligatoirement accompagnée par son entraîneur ou par un adulte.
  - Elle se présentera en tenue officielle complète (protège-tibias obligatoires).
  - Chaque entraîneur prendra avec un lui un sac ou filet contenant des ballons correctement gonflés (grandeur No 4 – 290 grammes) ainsi que des chasubles.

### L'entraîneur

- 9) L'entraîneur :
  - Est présent à 09h00 pour la démonstration sur le terrain.



- Fait respecter la tenue correcte pour ses joueurs (maillots dans les shorts y compris pour le gardien, protèges-tibias pour tous les joueurs).
- Veille au Fair-Play de son équipe.
- Est disponible pour co-arbitrer les matches et organiser le bon déroulement des animations.
- Rends le vestiaire en bon état après le tournoi.

### En cas de temps incertain

- 10) Le responsable de l'organisation prend contact avec le bureau de l'ACVF (dernier délai vendredi 12h00) pour décider du maintien ou de l'annulation du tournoi / animation.
- 11) En cas de décision d'annuler, le responsable du club organisateur fait les quelques téléphones nécessaires pour informer ses collègues des autres clubs et pour fixer obligatoirement une nouvelle date de remplacement.

### Absences d'équipes et rapports

- 12) Une amende de CHF 100.- sera infligée à toute équipe ne se présentant pas à un tournoi / animation et ce montant sera versé au club organisateur.
- 13) Obligation de renvoyer le rapport du tournoi / animation à l'ACVF, respectivement le 20 novembre 2020 pour le 1<sup>er</sup> tour et le 18 juin 2021 pour le 2<sup>ème</sup> tour.

### Renvois de matches

- 14) Renvoi des matches : Selon le RJ/ASF article 45 chiffre 2, le Comité Central de l'ACVF se réserve le droit de renvoyer un match de championnat / coupe /finale pour les actifs, seniors, féminines ou juniors pour n'importe quels motifs et ceci durant toute la saison 2020-2021.
- 15) Selon l'article 187, chiffre 2 du RJ/ASF, aucun recours n'est possible contre les décisions de renvois émanant du Comité Central de l'ACVF.

## FEMININES (Actives – FF-19 – FF15)

### ACTIVES – 2<sup>ème</sup> LIGUE (INTERCANTONALE) – (ACGF – AVF/WFV – ANF – AFF/FFV – ACVF)

- 1) En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes **de ce groupe**, il sera procédé de la façon suivante pour déterminer l'équipe éligible promue ainsi que les équipes reléguées :

a) Coefficient (points / nombre de match)
b) Classement Fair-Play (points Fair-Play / nombre de matches joués)
c) Meilleure différence entre les buts marqués et les buts reçus
d) Plus grand nombre de buts marqués
e) Tirage au sort

- 2) Il n'y a pas de recours ou de réclamations possibles contre les décisions concernant l'administration et le déroulement d'une compétition, en particulier celles sur la formation des groupes, les calendriers de jeu, la fixation des matches officiels, le tirage au sort, le déplacement sur un autre terrain et le renvoi des matches, les conditions de promotion et relégation, le refus de la participation d'équipes à une compétition en raison du manque d'arbitres, la désignation d'arbitres et les décisions semblables non prévues.
- 3) Les modalités ci-dessus sont conformes au règlement de jeu de l'ASF.
- 4) La première équipe éligible sera promue en 1<sup>ère</sup> ligue. En cas de refus de cette dernière, c'est l'équipe suivante éligible au classement qui sera promue. La promotion en 1<sup>ère</sup> ligue est automatique. Les équipes refusant une promotion doivent le faire savoir par écrit à l'association gérante, copie à leur association d'origine et au DT de l'ASF (service du football féminin), au minimum 1 mois avant la fin du championnat régulier. Si la procédure n'est pas respectée, une amende de CHF 500.- (cinq cents) sera infligée au club fautif.
- 5) Les 2 dernières classées (10 et 11<sup>ème</sup> rang) seront reléguées en 3<sup>ème</sup> ligue régionale.
- 6) Les matches de 2<sup>ème</sup> ligue Interrégionale se jouent le dimanche (au plus tôt à 11h00 et au plus tard à 16h00 selon décision de l'Entente Romande).
- 7) En accord avec l'adversaire, les clubs ont la possibilité de jouer le samedi ou la semaine précédente.
- 8) Les cas de figures ci-dessous donnent toutes les possibilités de relégation depuis la 1<sup>ère</sup> ligue avec les conséquences directes sur les relégations en 2<sup>ème</sup> ligue (intercantonale) et promotions et relégations en 3<sup>ème</sup> ligue régionale.

2 <sup>ème</sup> ligue (intercantonale)				
Etat de départ	11	11	11	11
<i>Reléguée(s) de 1<sup>ère</sup> ligue</i>	0	1	2	3
Etat intermédiaire	11	12	13	14
<b>Promue en 1<sup>ère</sup> ligue</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Etat intermédiaire	10	11	12	13
<b>- Reléguées en 3<sup>ème</sup> ligue</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Etat intermédiaire	8	9	10	11
+ Promues de 3 <sup>ème</sup> ligue	4	3	3	3
<b>Etat final</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>14</b>

- 9) Si une équipe supplémentaire est reléguée administrativement ou pour tout autre motif, de 1<sup>ère</sup> ligue et plus haut, la commission des compétitions reléguera une équipe supplémentaire, selon RJ / ASF
- 10) En cas de retrait d'une équipe de 2<sup>ème</sup> ligue, une équipe éligible supplémentaire de 3<sup>ème</sup> ligue sera promue
- 11) Renvoi des matches : Selon le RJ/ASF article 45 chiffre 2, le Comité Central de l'ACVF se réserve le droit de renvoyer un match de championnat / coupe /finale pour les actifs, seniors, féminines ou juniors pour n'importe quels motifs et ceci durant toute la saison 2020-2021.
- 12) Selon l'article 187, chiffre 2 du RJ/ASF, aucun recours n'est possible contre les décisions de renvois émanant du Comité Central de l'ACVF.

### ACTIVES – 3<sup>ème</sup> LIGUE (Vaud-Genève)

- 1) En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes **de ce groupe**, il sera procédé de la façon suivante pour déterminer l'équipe éligible promue ainsi que les équipes reléguées :

a) Coefficient (points / nombre de match)
b) Classement Fair-Play (points Fair-Play / nombre de matches joués)
c) Meilleure différence entre les buts marqués et les buts reçus
d) Plus grand nombre de buts marqués
e) Tirage au sort

- 2) Il n'y a pas de recours ou de réclamations possibles contre les décisions concernant l'administration et le déroulement d'une compétition, en particulier celles sur la formation des groupes, les calendriers de jeu, la fixation des matches officiels, le tirage au sort, le déplacement sur un autre terrain et le renvoi des matches, les conditions de promotion et relégation, le refus de la participation d'équipes à une compétition en raison du manque d'arbitres, la désignation d'arbitres et les décisions semblables non prévues.

- 3) Les modalités ci-dessus sont conformes au règlement de jeu de l'ASF.
- 4) La première équipe éligible sera promue en 2<sup>ème</sup> ligue (intercantonale). En cas de refus de cette dernière, c'est l'équipe suivante éligible au classement qui sera promue. La promotion en 2<sup>ème</sup> ligue (intercantonale) est automatique. Les équipes refusant une promotion doivent le faire savoir par écrit à l'association gérante avec copie à leur association d'origine, au minimum 1 mois avant la fin du championnat régulier. Si la procédure n'est pas respectée, une amende de CHF 500.- (cinq cents) sera infligée au club fautif.
- 5) Les 2 dernières équipes classées seront reléguées en 4<sup>ème</sup> ligue.
- 6) Les matches de 3<sup>ème</sup> ligue se jouent le dimanche. En accord avec l'adversaire, les clubs ont la possibilité de jouer le samedi ou la semaine précédente.
- 7) Renvoi des matches : Selon le RJ/ASF article 45 chiffre 2, le Comité Central de l'ACVF se réserve le droit de renvoyer un match de championnat / coupe /finale pour les actifs, seniors, féminines ou juniors pour n'importe quels motifs et ceci durant toute la saison 2020-2021.
- 8) Selon l'article 187, chiffre 2 du RJ/ASF, aucun recours n'est possible contre les décisions de renvois émanant du Comité Central de l'ACVF.

## ACTIVES – 4<sup>ème</sup> LIGUE

- 1) Le championnat de 4<sup>ème</sup> ligue se dispute en 2 tours indépendants l'un de l'autre.
- 2) Les cas non prévus dans les présentes modalités seront tranchés sans appel par la commission féminine ou par le comité central de l'ACVF.
- 3) En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes **du même groupe**, il sera procédé, pour déterminer le champion de groupe et les équipes promues, selon les critères du tableau ci-après :

En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes **dans la même catégorie**, il sera procédé, pour déterminer les équipes reléguées, selon les critères du tableau ci-dessous :

a) Coefficient (points / nombre de match)
b) Classement Fair-Play (points Fair-Play / nombre de matches joués)
c) Meilleure différence entre les buts marqués et les buts reçus
d) Plus grand nombre de buts marqués
e) Tirage au sort

- 4) Il n'y a pas de recours ou de réclamations possibles contre les décisions concernant l'administration et le déroulement d'une compétition, en particulier celles sur la formation des groupes, les calendriers de jeu, la fixation des matches officiels, le tirage au sort, le déplacement sur un autre terrain et le renvoi des matches, les conditions de promotion et relégation, le refus de la participation d'équipes à une compétition en raison du manque d'arbitres, la désignation d'arbitres et les décisions semblables non prévues.

5) Les modalités ci-dessus sont conformes au règlement de jeu de l'ASF.

6) Promotion : les 4 premières équipes classées de chacun des groupes du 1<sup>er</sup> tour font un tour pour la promotion. Les 8 équipes seront mélangées comme suit : groupe 1, équipes aux rangs 1 et 3 et groupe 2, équipes aux rangs 2 et 4, et vice-versa. A la fin du tour de promotion (3 matchs), le 1<sup>er</sup> de chaque groupe est promu. Les 2 équipes classées à la seconde place feront un match de barrage sur terrain neutre, à la charge de l'ACVF, afin de définir la 3<sup>ème</sup> équipe promue.

7) Matches de classement :

- les équipes classées au 5<sup>ème</sup> et au 6<sup>ème</sup> rang de chacun des groupes du 1<sup>er</sup> tour participent à une poule à 4,
- les équipes classées au 7<sup>ème</sup> et au 8<sup>ème</sup> rang de chacun des groupes du 1<sup>er</sup> tour participent à une poule à 4,
- les équipes classées au 9<sup>ème</sup> , 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> rang de chacun des groupes du 1<sup>er</sup> tour participent à une poule à 4.

~~A la fin du 1<sup>er</sup> tour :~~

- ~~• Les 5 premiers de chaque groupe ainsi que le meilleur 6<sup>ème</sup> seront dans le même groupe pour le 2<sup>ème</sup> tour. Ce groupe sera déterminant pour l'équipe promue en 3<sup>ème</sup> ligue à la fin du 2<sup>ème</sup> tour.~~

~~8) A la fin du 2<sup>ème</sup> tour :~~

- ~~• Le 1<sup>er</sup> du groupe avec les meilleures équipes du 1<sup>er</sup> tour sera promu d'office en 3<sup>ème</sup> ligue et sera désigné champion vaudois.~~

9) Les matches de 4<sup>ème</sup> ligue se jouent le dimanche. En accord avec l'adversaire, les clubs ont la possibilité de jouer le samedi ou la semaine précédente.

10) Renvoi des matches : Selon le RJ/ASF article 45 chiffre 2, le Comité Central de l'ACVF se réserve le droit de renvoyer un match de championnat / coupe /finale pour les actifs, seniors, féminines ou juniors pour n'importe quels motifs et ceci durant toute la saison 2020-2021.

11) Selon l'article 187, chiffre 2 du RJ/ASF, aucun recours n'est possible contre les décisions de renvois émanant du Comité Central de l'ACVF.

## JUNIORES FF-19 (Vaud-Genève-Fribourg)

- 1) Le championnat Juniores FF-19 est un championnat annuel avec des matches allers/retours.
- 2) Les cas non prévus dans les présentes modalités seront tranchés sans appel par la commission des juniors ou par le comité central de l'ACVF.
- 3) En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes, il sera procédé pour déterminer le champion de groupe, de la façon suivante :

a) Coefficient (points / nombre de match)
b) Classement Fair-Play (points Fair-Play / nombre de matches joués)
c) Meilleure différence entre les buts marqués et les buts reçus
d) Plus grand nombre de buts marqués
e) Tirage au sort

- 4) Il n'y a pas de recours ou de réclamations possibles contre les décisions concernant l'administration et le déroulement d'une compétition, en particulier celles sur la formation des groupes, les calendriers de jeu, la fixation des matches officiels, le tirage au sort, le déplacement sur un autre terrain et le renvoi des matches, les conditions de promotion et relégation, le refus de la participation d'équipes à une compétition en raison du manque d'arbitres, la désignation d'arbitres et les décisions semblables non prévues.
- 5) Les modalités ci-dessus sont conformes au règlement de jeu de l'ASF.
- 6) Pour la saison 2020 – 2021, les classes d'âges sont les suivantes :
  - FF-19 : 01.01.2002 – 31.12.2005
- 7) Le premier du championnat sera désigné champion interrégional des FF-19.
- 8) Les matches des FF-19 se jouent le samedi (au plus tôt à 14h00 et au plus tard à 20h00).
- 9) En accord avec l'adversaire, les clubs ont la possibilité de jouer le dimanche ou la semaine précédente.
- 10) 2 journées sont bloquées pour des tournois comparatifs dans le groupe 1 des FF-19 :
  - Le 13 septembre à Bulle avec des équipes valaisannes
  - Le 27 septembre à Neuchâtel avec des équipes neuchâteloises
- 11) Renvoi des matches : Selon le RJ/ASF article 45 chiffre 2, le Comité Central de l'ACVF se réserve le droit de renvoyer un match de championnat / coupe /finale pour les actifs, seniors, féminines ou juniors pour n'importe quels motifs et ceci durant toute la saison 2020-2021.
- 12) Selon l'article 187, chiffre 2 du RJ/ASF, aucun recours n'est possible contre les décisions de renvois émanant du Comité Central de l'ACVF.

## JUNIORES FF-15 (Vaud)

- 1) Le championnat Juniores FF-15 se dispute en 2 tours indépendants l'un de l'autre.
- 2) Les cas non prévus dans les présentes modalités seront tranchés sans appel par la commission des juniors ou par le comité central de l'ACVF.
- 3) En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes, il sera procédé pour déterminer le champion de groupe, de la façon suivante :

a) Coefficient (points / nombre de match)
b) Classement Fair-Play (points Fair-Play / nombre de matches joués)
c) Meilleure différence entre les buts marqués et les buts reçus
d) Plus grand nombre de buts marqués
e) Tirage au sort

- 4) Il n'y a pas de recours ou de réclamations possibles contre les décisions concernant l'administration et le déroulement d'une compétition, en particulier celles sur la formation des groupes, les calendriers de jeu, la fixation des matches officiels, le tirage au sort, le déplacement sur un autre terrain et le renvoi des matches, les conditions de promotion et relégation, le refus de la participation d'équipes à une compétition en raison du manque d'arbitres, la désignation d'arbitres et les décisions semblables non prévues.
- 5) Les modalités ci-dessus sont conformes au règlement de jeu de l'ASF.
- 6) Pour la saison 2020 – 2021, les classes d'âges sont les suivantes :
  - FF-15 : 01.01.2006 – 31.12.2009
- 7) L'équipe classée à la 1<sup>ère</sup> place à l'issue du tour printemps sera désignée championne des FF-15.
- 8) Matches à fixer idéalement avant 10h00 pour permettre aux arbitres minis ACVF d'évoluer avec leur équipe le samedi après-midi.
- 9) En accord avec l'adversaire, les clubs ont la possibilité de jouer le dimanche ou la semaine précédente.
- 10) Le terrain de jeu sera celui du football à 9, selon « Prescriptions d'exécution du Département technique pour les grandeurs de terrains dans la Préformation (Juniors D) et dans le Football des enfants (juniors E et F) »
- 11) Renvoi des matches : Selon le RJ/ASF article 45 chiffre 2, le Comité Central de l'ACVF se réserve le droit de renvoyer un match de championnat / coupe /finale pour les actifs, seniors, féminines ou juniors pour n'importe quels motifs et ceci durant toute la saison 2020-2021.
- 12) Selon l'article 187, chiffre 2 du RJ/ASF, aucun recours n'est possible contre les décisions de renvois émanant du Comité Central de l'ACVF.